

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

1 **Intitulé du module** **Systeme de santé et droit** **2021-2022**

Code	Type de formation *					
S.ER.SO.1113.F.21	<input checked="" type="checkbox"/> Bachelor	<input type="checkbox"/> Master	<input type="checkbox"/> EMBA	<input type="checkbox"/> DAS	<input type="checkbox"/> CAS	<input type="checkbox"/> Autres
Niveau	Caractéristique	Type de module		Organisation temporelle		
<input checked="" type="checkbox"/> module de base	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	<input type="checkbox"/> module principal		<input checked="" type="checkbox"/> module sur 1 semestre		
<input type="checkbox"/> module d'approfondissement		<input checked="" type="checkbox"/> module lié au module principal		<input type="checkbox"/> module sur 2 semestres		
<input type="checkbox"/> module avancé		<input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire		<input type="checkbox"/> semestre de printemps		
<input type="checkbox"/> module spécialisé				<input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne		
				<input type="checkbox"/> Autres		

2 **Organisation**

Crédits ECTS *	Langue(s)
5 ECTS	<input checked="" type="checkbox"/> français

3 **Prérequis**

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre

Autres prérequis

4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage ***

Compétences visées

Générique

Gén1 Connaître les bases légales et les priorités de la politique de la santé régissant le système suisse de soins et de protection sociale ainsi que les principes de son pilotage et ses limites

Eb1 Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent la santé, la qualité de vie et l'accès au traitement.

Eb4 Prendre de manière appropriée la défense des usager·ères vulnérables et marginalisé·es pour leur permettre de participer socialement par divers engagements occupationnels.

Buts

- Connaître l'environnement social et institutionnel dans lequel vit la population susceptible de recevoir des prestations d'ergothérapie
- Connaître la structure du système de santé suisse, ses acteurs, ses bases légales et ses principales prestations.
- Connaître les notions de base des droits humains, du droit des personnes et des patients et de la protection de l'enfant et pouvoir appliquer ces notions à des situations simples.
- Connaître les concepts clefs de l'économie sanitaire et managed care.

Domaine HES-SO: Santé

Filière: ergothérapie

5 **Contenu et formes d'enseignement ***

Unité 1	Système de santé	2 ECTS
	F. Leresche	
Unité 2	Droit et assurances sociales	3 ECTS
	K. Haunreiter, P. De Meyer	

Modalités pédagogiques générales

Cours ex-cathedra, exercices.

En cas d'absentéisme, l'enseignant·e est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant·es.

Unité 1 Système de santé **24 périodes**

1. L'organisation du système de santé : principes problèmes, bases légales, acteurs, partage des tâches, système sanitaire suisse en comparaison internationale.
2. L'organisation du système de santé : repères statistiques, financement et flux financiers. Les grandes orientations de la politique sanitaire de la Confédération.
3. Les besoins en santé de la population. Les modèles de prise en charge : le modèle biomédical, l'approche salutogénétique.
4. La LAMal : les critères de remboursement, la notion de qualité, les réformes et leur sens, le managed care.
5. Le regard économique sur la santé : économies orthodoxes et hétérodoxes, les particularités du marché de la santé, l'économie du care.
6. La protection sociale : l'aide sociale et ses trois principes clés, la place de l'aide sociale dans le système d'assurances sociales.

Unité 1 Modalités pédagogiques spécifiques

Cours ex-cathedra

Unité 2 Droit et assurances sociales **48 périodes**

1. Droits humains : Les sources des droits humains et leurs liens avec le droit positif suisse. Sens et usages des droits fondamentaux dans le domaine de la santé.
2. Droit des personnes et des patients : Capacité de discernement et exercice des droits civils. Protection de l'adulte (représentation dans le domaine médical, curatelles, placement à des fins d'assistance) et protection de la vie privée (secret professionnel, accès au dossier, travail de réseau).
3. Protection de l'enfant : La représentation de l'enfant (détenteurs, liens de filiation, droits et obligations qui en découlent, conséquences dans les rapports avec les tiers amenés à s'occuper de ces enfants.). Les mesures de protection de l'enfant sur le plan civil et pénal (lesquelles, autorités compétentes, conséquences sur les rapports entre les parents et les enfants, conséquences dans les rapports avec des tiers amenés à s'occuper de ces enfants).
4. Droit des assurances sociales : le système suisse des trois piliers (rappel), les assurances sociales sous l'angle du risque (accident, maladie, invalidité) - quelle couverture, pour qui et à quelles conditions. Les assurances sociales sous l'angle de l'assuré : enfant, indépendant, salarié, sans activité.

Unité 2. Modalités pédagogiques spécifiques

Cours ex-cathedra, exercices.

Domaine HES-SO: Santé

Filière: ergothérapie

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Buts de l'évaluation

Vérifier que l'étudiant·e comprenne les mécanismes économiques et juridiques du système sanitaire.

Modalités d'évaluation

Les unités sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes des deux unités, laquelle est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

1. Un examen oral par groupe de 4 étudiant·es sur le système de santé d'une durée de 15 min en semaine 6. Temps de préparation de 15 minutes avant la passation. Les questions sont remises aux étudiant·e·s en semaine 51. Chaque groupe prépare toutes les questions mais répond à une question tirée au sort en début d'examen parmi celles qui leur ont été remises.

Les notes sont individuelles en rapport avec la prestation de chaque étudiant·e. La note obtenue compte pour 2/5 de la note du module.

2. Un examen écrit de droit de deux heures. Les questions sont remises aux étudiant·es à la fin du module.

La note obtenue compte pour 3/5 de la note du module.

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible
 pas de remédiation
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
 pas de remédiation
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

Remédiation

L'examen oral du système de santé est refait individuellement en semaine 27. L'examen écrit de droit est refait en semaine 27.

Répétition

La répétition en semaine 37 de l'année 2022 consiste pour le système de santé en un oral de 15mn qui porte sur toutes les thématiques du cours ; pour le droit elle consiste en la répétition de l'examen écrit et un dossier développant une thématique principale du cours.

En répétition de module, l'étudiant·e gère ses activités d'apprentissage en révisant les contenus du module. La responsable de module rencontre l'étudiant·e pour lui présenter les modalités d'évaluation. A la demande de l'étudiant·e, jusqu'à trois séances d'une heure de révision en groupe (ou individuelle, si un·e seul·e étudiant·e doit répéter) peuvent être organisées avec les enseignantes du module par le ou la responsable de module.

8 Remarques

En première session

Une note comprise entre 3.5 et 3.9 au module entraîne un Fx et une remédiation. Seule·s la ou les unité·s d'enseignement avec une note inférieure à 4 est ou sont remédiée·s. La moyenne pondérée est calculée à partir de la note des unité·s remédiée·s (notée·s au 1/10 de point), le cas échéant la combinaison de la note de l'unité remédiée avec celle de l'unité ayant une note égale ou supérieure à 4 en première session. La remédiation est considérée comme réussie si la moyenne pondérée, au 1/10 de point, est égale ou supérieure à 4. Un·e étudiant·e qui réussit une remédiation obtient la note 4.0 ou E.

Domaine HES-SO: Santé

Filière: ergothérapie

Une note inférieure à 3.5 au module entraîne un F et la répétition du module.

En remédiation

Toute note inférieure à E (4) entraîne un F et la répétition du module.

Lorsque le module est répété, une note inférieure à E (4) en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

9 Bibliographie

Bonvin, J.-M., Gobet P., Rossini S., & Tabin J.-P. (2011). *Manuel de politique sociale*. Haute école de travail social et de la santé.

Keller, V. (2016). *Manuel critique de travail social*. Haute école de travail social et de la santé.

Nom de la ou du responsable de module *

Sylvie MEYER

Descriptif validé le *

6 septembre 2021

Descriptif validé par *

Martine BERTRAND LEISER